



AGENDA EUROMASTER

DES SERVICES POIDS LOURDS

Votre poids lourd est votre outil de travail : lorsqu'il est à l'arrêt, c'est le chiffre d'affaires de votre entreprise qui en subit les conséquences. Afin d'assurer la sécurité de vos conducteurs et la mobilité de vos véhicules dans le respect de la loi, il est important d'anticiper les contrôles à réaliser.

Quelles opérations réaliser et à quelle fréquence ?
Réponses dans ce récapitulatif !



OPÉRATION	FRÉQUENCE PRÉCONISÉE
 Gonflage des pneus	Tous les mois (air) ou tous les trois mois (azote)
 Géométrie et réglage de la direction	Au moins une fois par an ou lorsque le conducteur doit corriger en permanence la trajectoire du véhicule
 Équilibrage	À chaque opération de montage / démontage d'une roue ou lorsque le conducteur ressent des vibrations dans le volant et / ou le siège du véhicule
 Permutation des pneumatiques	À 50 % d'usure ou en cas d'usure anormale
 Recreusage	À 90 % d'usure (2 à 4 mm de gomme restante)
 Rechapage	Au-delà de 90 % d'usure
 Freinage	Contrôle tous les 80 000 km





	Suspension	Contrôle tous les 80 000 km
	Climatisation	Contrôle et recharge tous les ans
	Contrôle du chronotachygraphe	Tous les deux ans
	Téléchargement des chronotachygraphes	Tous les 90 jours maximum
	Téléchargement des cartes conducteurs	Tous les 28 jours maximum
	Contrôle du limiteur de vitesse	Tous les ans
	Contrôle de l'éthylotest anti-démarrage (pour les véhicules concernés)	Tous les ans
	Révision / Vidange (huile moteur)	En fonction des préconisations du plan d'entretien constructeur
	Balais d'essuie-glaces	Contrôle au début de l'hiver et en fonction de l'usure



**Besoin d'entretenir vos véhicules ?
Les experts Euromaster sont toujours là !**

CONTACTEZ-NOUS ! >>>